

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Signature d'un bon de commande - Démolition Maison Parc Jourdan située Rue de la Poste à Chaponnay**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de démolir la Maison Parc Jourdan située Rue de la Poste à Chaponnay, dans le cadre de l'opération de restructuration du Château Bouthier-Cornaz,

Considérant les devis reçus pour ces travaux,

Considérant la proposition établie par la Société Beaufrère TP (69360 Saint Symphorien d'Ozon) pour un montant de 32 000,00 € HT, soit 38 400,00 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société Beaufrère TP (69360 Saint Symphorien d'Ozon) pour un montant de 32 000,00 € HT, soit 38 400,00 € TTC, pour la démolition de la Maison Parc Jourdan dans le cadre de l'opération de restructuration du Château Bouthier-Cornaz.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée aux entreprises.

CHAPONNAY, le 10-07-2023,  
Le Maire,  
Raymond DURAND



Pour le Maire empêché

1<sup>er</sup> ADJOINT,

Nicolas VARIGNY